

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

Séance n° 2 du 9 juin 2023

DATE DE LA CONVOCATION
le 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Isabelle CATHERIN, Sandrine HEUDE, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Patrick BOUTEILLER, représenté par Thierry JOURNEUX, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE et Majda LACHGAR.

Secrétaire : Thierry JOURNEUX.

❖ *Délibération n° CM..17-2023*

Adhésion par convention à la plateforme multiservices du Beauvaisis

Le contexte économique et juridique actuel incite à la mise en commun des moyens des administrations afin de concilier l'efficacité du service public avec la maîtrise des coûts de fonctionnement. Le recours à un prestataire privé peut s'avérer coûteux et le pilotage des missions de ce prestataire requiert souvent des compétences techniques ou juridiques dont les communes sont dépourvues. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, par délibération en date du 21 juillet 2022, a constitué une plateforme multiservices du Beauvaisis (PMS) qui offrira aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) une mise à disposition des services de la CAB et de la Ville de BEAUVAIS contre rétribution en matière d'ingénierie dans les différents domaines d'activité tels notamment les espaces publics, le patrimoine bâti, la propreté urbaine, les espaces verts etc., ainsi que dans les domaines juridiques, commandes publiques, recherche de subvention, etc.

Les Communes pourront solliciter la PMS dès lors qu'un projet émergera. Le coordinateur technique de la PMS fixera, avec la Commune, un rendez-vous sur site afin d'évoquer les différents points du projet, la faisabilité et la prestation appropriée et établir un préprogramme contenant un estimatif financier global.

Selon la nature des besoins exprimés par la Commune, les services de la CAB et/ou de la Ville seront sollicités.

A l'issue du projet, une facturation établie sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service sera adressée à la Commune.

Il est proposé de formaliser le recours à la plateforme multiservices par la signature d'une convention cadre à conclure entre la CAB, la Ville de BEAUVAIS et la Commune. Celle-ci déterminera les modalités préalables à la mise à disposition des services de la CAB et de la Ville de BEAUVAIS auprès des autres communes membres de la Communauté d'Agglomération, ainsi que la fixation des principes généraux de ces mises à disposition, applicables à l'ensemble d'entre elles.

La nature des prestations sollicitées et leurs modalités d'exécution feront l'objet d'une convention spécifique avec la commune concernée.

* * *

Et le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ;

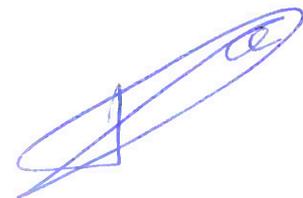
- ◆ **DECIDE** d'adhérer à la plateforme multiservices du Beauvaisis (PMS),
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre de la plateforme multiservices relative à la mutualisation des services au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions spécifiques à venir relatives à la mise à disposition ponctuelle des personnels à la commune de SAINT MARTIN LE NŒUD dans le cadre d'un projet.

Pour extrait certifié conforme, le 14 juin 2023



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 14 juin 2023.



Thierry JOURNEUX, Secrétaire